

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2025**

Mairie d'Ussel  
 Département de la Corrèze

Date de la convocation : **12 février 2025**  
 Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**  
 Nombre de pouvoirs : **4**

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Était absent 1 membre du Conseil Municipal :**

Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

Mme Marilou PADILLA-RATELADE à Mme Nicole BERTHON ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Adrien SEIXAS ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20250219-016

**Matière :** 4.2.1 - Fonction publique – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi de 1984

**Objet :** RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 2° ;

Vu les délibérations en date 19 février 2020 et du 10 juillet 2024 relatives au recrutement des animateurs en contrat d'engagement éducatif et fixant le niveau de rémunération ;

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- la création des emplois non permanents suivant :

Contrat d'Engagement Educatif	Dates	Fonctions
10 emplois à temps complet	Du 22 avril 2025 au 2 mai 2025	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents saisonniers animateurs conformément aux délibérations relatives au Contrat d'Engagement Educatif susvisées ;
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 19 février 2025.



Le Maire,  
 Vice-Président du  
 Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA